

Mesdames, Monsieur,

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer, au nom de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux, mon profond respect aux judokas du cadre national qui ne cessent d'améliorer leurs performances et à accuser, comme vous l'avez souligné à bon droit, d'excellents résultats au niveau international. C'est avec fierté que l'ensemble de la Fédération félicite ces jeunes talents qui, nul n'en doute, développeront encore davantage ce magnifique sport, que j'ai eu la joie de pratiquer moi-même pendant de très longues années.

C'est dès lors avec étonnement, sinon tristesse, que nous devons constater que ni les jeunes sportifs, ni leurs parents, ne semblent faire confiance aux compétences de nos sportifs en attribuant les exploits au seul et unique entraîneur. Nous encourageons sans cesse nos judokas à poursuivre leur entraînement avec la rigueur et la vigueur qu'ils se sont eux-mêmes attirés, persuadés que la voie entamée est la bonne.

Permettez-moi, par la suite, d'exprimer, au nom du Comité directeur de la Fédération, la stupeur qu'a été notre à la lecture des deux articles et lettres rédigées à l'encontre de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux, sinon du Comité directeur, sinon de ma propre personne. Toute considération ayant trait à l'objectivité du quotidien choisi mise à part, c'est plus particulièrement de la manière de procéder qui ne saurait que recueillir la déception de tous les destinataires des écrits.

Le sport en général, et notre Fédération en particulier, soutient et encourage le développement de choix démocratiques et d'un débat constructif pour les décisions d'importance majeure. Toutefois, aucun débat dans l'intérêt de tous les sportifs ne saurait résulter d'accusations gratuites et infondées qui sont unilatéralement publiées par voie de presse à vue de tous.

Autant que nous prenions, à contrecœur, en considération les mots somme toute assez nuancés de la part de nos judokas, autant sommes-nous heurtés par l'écrit manifestement excessif en termes de langage comme en termes de probité qui a été rédigé au nom de leurs parents. En effet, lancer dans le débat public national des sujets sur base d'informations non recherchées et inexacts afin de contraindre une personne ou un groupe de personnes d'annuler une décision prise en bonne et due forme s'apparente à du chantage.

La lettre que vous avez estimée utile de diffuser sans retenue dénote d'une mauvaise foi certaine. Que vous fassiez part de votre mécontentement est une chose. Que vous portiez des accusations précises contre une personne dénommée ou contre un corps constitué, notamment le fait de « dilapider des deniers publics », en est par contre une autre et appelle à des conséquences.

Quant au fond de votre argumentation, je me dois de constater que vous présentez la situation comme s'il s'agissait d'un licenciement avec effet immédiat. La Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux dispose d'éléments suffisants qui fondent la décision de ne pas renouveler le contrat de travail de Monsieur Georgery. Toutefois, ces éléments ne sont pas dans le débat public et les divulguer reviendrait à heurter la confidentialité des relations de travail et à exposer des

éléments privés de la vie de notre ancien entraîneur ce qui ne saurait, de toute évidence, être fait de façon publique.

Enfin, je vous invite à vous informer plus extensivement sur le fonctionnement de notre association sans but lucratif et vous rappelle, à nouveau, que des allégations diffamatoires ou calomnieuses ne font que mettre en disgrâce notre Fédération entière, qui regroupe un grand nombre de sportifs, entraîneurs et superviseurs qui se vouent corps et âme à l'exercice de leurs fonctions. Par respect des efforts que fournit un chacun, je vous invite, au nom du Comité directeur, à faire preuve de plus de retenue.

En vous priant de bien vouloir mesurer vos mots dans le futur et de procéder de façon diligente et respectueuse, je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir croire en l'expression de ma parfaite considération.

Roland Lenert